

Cotonou, le 13 février 2019

N°/ 007/CENA/PT/VP/CB/SEP/DT-3/ASS/D-COM/SCRP/S

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Président de la Commission Electorale Nationale Autonome (**CENA**) informe les Organisations de la Société Civile et les entreprises de presse nationales et internationales désireuses de participer à l'observation et à la couverture médiatique des activités électorales qu'elles doivent déposer au secrétariat exécutif permanent de la CENA un dossier comportant les pièces ci-après :

- un formulaire à renseigner, à télécharger sur le site de la CENA ([www.cena.bj](http://www.cena.bj));
- les statuts de l'organisme (comportant la dénomination et l'adresse complète du siège) ;
- le règlement intérieur de l'organisme ;
- le récépissé de déclaration ou la publication au Journal Officiel ou l'accord d'établissement qui le rattache à l'Etat béninois via le Ministère de l'Intérieur ou le Ministère des Affaires Etrangères ;
- pour les réseaux et coalitions : fournir la liste des organisations membres et leurs contacts ;
- un tableau portant la liste exhaustive des membres de la délégation d'observation, leurs contacts téléphoniques et leurs localités d'intervention ;
- un engagement écrit et légalisé selon lequel l'organisation dispose des capacités financières pour prendre en charge les observateurs qu'elle souhaite déployer ;

- la photocopie des 3 pages du passeport ou de la CNI en cours de validité du responsable de l'organisation ;
- la photocopie des 3 pages du passeport ou de la CNI en cours de validité de chacun des observateurs de la délégation de l'organisme concerné ;
- la photo d'identité numérisée ou disponible par mail du responsable de la délégation ;
- la photo d'identité numérisée ou disponible par mail de chaque membre de la délégation ;
- la photocopie de la carte de presse pour les médias.



**Emmanuel TIANDO**